

Ville de Leuze-en-Hainaut

## AVIS D'URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par :

**Mr et Mme Maes - Jacquery - rue de Mortagne 93 à 7904 Pipaix.**

Le bien concerné est situé

**rue de Mortagne 93 à 7904 Pipaix - cadastré 08 C 680f.**

Le projet consiste en

### **Extension d'une habitation unifamiliale**

Le projet présente des écarts au Guide Communal d'Urbanisme de caractère rural en ce qui concerne :

- recul latéral, inférieur à 3m ;
- l'emprise de construction, au-delà des 25 m ;
- groupement de volumes ;
- la surface au sol de l'ensemble des volumes secondaires, supérieure à celle du volume principal ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 à 12 heures et le mercredi de 14 à 16 heures à l'adresse suivante : Service urbanisme, Zoning Industriel de l'Europe, 7 à 7900 Leuze-en-Hainaut - possibilité hors heures d'ouverture et le samedi matin sur rendez-vous au 069/ 59 02 64.

**Affichage le 06/03/2020**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer**

**du 11/03/2020 au 25/03/2020**

suite à la suspension des mesures de publicité du 18 mars 2020 au 3 mai 2020 inclus

AGW du 18 mars 2020 et du 18 avril 2020

**la clôture d'enquête est reportée au 11 mai 2020**

- par courrier ordinaire à l'administration communale de Leuze-en-Hainaut, avenue de la Résistance, 1 à Leuze-en-Hainaut ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@leuze-en-hainaut.be](mailto:urbanisme@leuze-en-hainaut.be).

Par le Collège :

Le Directeur Général,  
R. BRAL.

Le Bourgmestre,  
L. RAWART.



# COVID 19

## Période de confinement

### SUSPENSION DES DELAIS

Vu l' Arrêté du Gouvernement Wallon adopté le 18 mars 2020 visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci - publié au Moniteur belge du 20 mars 2020 ;

Vu l' Arrêté du 18 avril 2020 prorogeant la suspension des délais pour de rigueur et de publicité pour une période s'étendant du 17 avril 2020 au 30 avril 2020 ;

**Les mesures de publicité (annonce de projet - enquête publique) en cours sont suspendues du 18 mars 2020 au 3 mai 2020 inclus ;**

La clôture de la présente annonce de projet est donc reportée

**→ au 11 MAI 2020**

**Durant cette période de suspension, les réclamations peuvent être adressées au collège**